Ainsi, le parcours diagnostic des enfants de – 7 ans s'établi de la manière suivante :

Repérage de signes d'alerte :
- Du fait de l'inquiétude des parents, des professionnels de la petite enfance, des enseignants
- Dans le cadre de la consultation de suivi obligatoire entre 0 et 6 ans

1ère ligne

↓

Consultation médicale dédiée :
- en soins primaires (médecin traitant ou PMI)
- par un médecin de crèche ou de l'Education nationale

↓ Suspicion de TND

↓ Doute → Consultation médicale dédiée à renouveler 1 mois après

Formulaire national de repérage des signes d'alerte

↓

Plateforme de coordination et d'orientation

↓

Evaluation pluridisciplinaire de l'enfant par les acteurs de diagnostic

- Orientation vers les acteurs de 2ème ligne
  Et/ou
- Orientation vers les professionnels libéraux
  Contractualisation et versement du forfait :
  - Psychomotricien : bilans et interventions
  - Psychologue : bilans
  - Ergothérapeute : bilans et interventions

Coordination des professionnels par la plateforme

→ Orientation vers les structures d'appui au diagnostic pour les situations nécessitant l'utilisation d'outils spécifiques

3ème ligne

↓

Rôle des acteurs de 2ème ligne avec appui de la plateforme si nécessaire
- Annonce du diagnostic et transmission des comptes rendus
- Indications pour le projet d'interventions et aménagement pédagogiques
- Réévaluation dans les 6 mois ou 1 an et adaptation du suivi
- Démarches administratives MDPH et ALD
- Suivi médical régulier par le médecin référent ou le médecin de la structure d'accueil

→ Elaboration du PPI avec les parents et l'équipe d'interventions et réévaluation régulière du fonctionnement des besoins de l'enfant